

**Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la  
Chambre des communes pour la délibération sur l'examen de la Loi sur la protection  
des collectivités et des personnes victimes d'exploitation LPCPVE**

**Par : Paul Brandt**

## **LA LPCPVE – LA NORME INTERNATIONALE PAR EXCELLENCE**

En décembre 2014, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE) a modifié les lois relatives à l'industrie du sexe au Canada, en déplaçant l'objectif de la criminalisation de ceux qui vendent leurs propres services sexuels vers ceux qui achètent des services sexuels et ceux qui bénéficient financièrement des services sexuels d'autrui. Alors que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne procède à cet examen législatif qui s'impose depuis longtemps, le présent mémoire vise à appuyer la LPCPVE en tant que loi efficace et utile visant à protéger les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe et qui peuvent également vendre leurs propres services sexuels.

**Bien qu'il ne faille pas les confondre avec les activités des personnes qui entrent et restent volontairement dans l'industrie du sexe, l'industrie du sexe et la traite des personnes sont liées.** Cette question peut diviser, mais la recherche sur les traumatismes, les données fondées sur des preuves, les témoignages de première ligne, l'expérience vécue, ainsi que les pratiques les meilleures et les plus prometteuses montrent tous que la LPCPVE est **le meilleur modèle disponible, en particulier en ce qui concerne la protection des femmes, des enfants et des jeunes.**

La LPCPVE est conçue pour protéger les personnes qui vendent leurs propres services sexuels, pour protéger les collectivités et en particulier les enfants, de l'exploitation sexuelle. La LPCPVE perturbe la demande de services sexuels. *La Loi* harmonise les sanctions imposées pour la traite des personnes et les comportements liés à la prostitution afin de garantir une réponse cohérente aux pratiques qui sont liées. Cette harmonisation avec la LPCPVE comprend les infractions principales de traite des êtres humains, les infractions relatives aux avantages matériels et l'infraction relative aux documents, qui protègent toutes les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes incitées par la force, la fraude ou la coercition à fournir des services sexuels.<sup>1</sup> Cela crée un cadre de compréhension qui protège certains adultes, ainsi que les enfants et les jeunes, spécifiquement en ce qui concerne les activités alimentées par la demande de services sexuels souvent fournis par l'industrie du sexe.

Lorsqu'elle est appliquée de manière universelle et cohérente, la LPCPVE crée une norme communautaire sûre et efficace qui protège les adultes, les enfants et les jeunes touchés par l'industrie du sexe ainsi que la demande qu'elle crée. Il a été démontré qu'il s'agit du meilleur modèle disponible dans une société libre et démocratique, permettant le choix et l'autonomie corporelle, tout en maintenant la sécurité de la communauté conformément aux principes de justice fondamentale, et en considérant « tous les intérêts en jeu ».<sup>2</sup>

L'étude réalisée en juin 2021 par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité communautaire précise que « d'autres pays ont adopté une approche législative similaire, considérant que le commerce du sexe a un impact négatif sur les femmes et les filles, et que la pratique consistant à tirer profit de la demande de services sexuels présente un risque d'exploitation trop élevé. » Appelée « modèle nordique », cette approche vise les acheteurs de services sexuels et les tiers qui développent des intérêts économiques dans les services sexuels d'autrui, tandis que les fournisseurs de leurs propres services sexuels ne sont pas criminalisés. Ils sont plutôt considérés comme ayant besoin « d'un soutien et d'une assistance, et non d'un blâme et d'une punition ».<sup>3</sup> Le modèle nordique a vu le jour en Suède en 1999 et plus récemment, au cours de la dernière décennie, des versions de ce modèle ont été intégrées dans la loi en Norvège, en Islande, en Irlande du Nord, en France et en Israël.<sup>4</sup>

Le modèle nordique la norme internationale par excellence internationalement reconnue pour traiter les crimes et la victimisation liés à l'industrie du sexe.

L'avenir et le succès d'une société sont profondément liés à sa capacité à créer un environnement sûr pour les plus vulnérables. Qu'il s'agisse de créer des conditions sûres et idéales pour que les enfants puissent se développer et grandir, ou de s'attaquer aux conséquences tragiques de décisions risquées dans un effort de prévention, de restauration, de protection et de réadaptation, l'esprit de la LPCPVE est à la base de ce que signifie être Canadien : défendre sans jugement les droits et libertés individuels, ainsi que les concepts d'égalité, qui profitent à toute la société. La LPCPVE reflète ces valeurs.

La décision prise par la Cour suprême du Canada (CSC) dans l'arrêt *Bedford* était principalement axée sur l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'annulation des lois antérieures qui criminalisaient la vente de services sexuels découle du concept général selon lequel aucune loi promulguée au Canada ne peut mettre en danger la sécurité d'un citoyen canadien, quel que soit le risque de l'activité à laquelle ce citoyen se livre.

Cette décision de la CSC reconnaît elle-même le risque inhérent à la vente de services sexuels. Il y a des risques inhérents qu'une personne soit prostituée par d'autres ou qu'elle se prostitue de son propre chef. La Cour suprême a ensuite judiciairement chargé le Parlement de répondre à cette décision. Le Parlement a créé de nouvelles lois fondées sur l'égalité qui protégeraient le droit de choisir d'une personne, tout en protégeant les plus vulnérables du Canada. C'est ainsi que le mécanisme de justice hybride du modèle nordique, ou modèle d'égalité a trouvé sa place au Canada. Le principe central du modèle nordique, comme le montre l'exemple suivant inscrit dans la loi suédoise, reflète la notion féministe : (que) « La prostitution, par sa nature même, est discriminatoire envers les femmes ».

<sup>1</sup> Réforme du droit pénal en matière de prostitution : Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, Ministère de la Justice, 2018 [https://www.justice.gc.ca/pra/pr-rp/autre-other/c36fs\\_fi/](https://www.justice.gc.ca/pra/pr-rp/autre-other/c36fs_fi/)

<sup>2</sup> Document technique : Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, Ministère de la Justice, 2018 <https://www.justice.gc.ca/pra/pr-rp/autre-other/protect/p1.html>

<sup>3</sup> Ministère de la Justice Canada, 2014 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00010-fra.htm>

<sup>4</sup> Crimes liés au commerce du sexe : Avant et après les modifications législatives au Canada



Selon le Juristat de juin 2021, « le nombre d'hommes accusés d'avoir obtenu des services sexuels d'un adulte ou d'un mineur est passé de 132 dans les cinq années précédant la nouvelle loi à 2 489 dans les cinq années suivantes. La plupart des hommes (92 %) accusés de ces infractions ont été inculpés au pénal. »<sup>5</sup> Plus de victimes ont été identifiées. Plus d'enfants ont été protégés. Plus d'acheteurs de sexe ont été inculpés – comme il se doit.

### **LES EFFETS DE LA LÉGALISATION ET DE LA DÉCRIMINALISATION**

Actuellement, 93 % des personnes victimes de la traite au Canada sont des Canadiens. 97 % des personnes victimes de la traite au Canada sont des femmes et des filles. Le plus grand facteur de risque d'être victime de la traite au Canada est d'être une fille. L'âge moyen de la première victime de la traite au Canada est de 13 ans,<sup>6</sup> et plus jeune pour les populations autochtones.<sup>7</sup> La suppression ou la modification substantielle de la LPCPVE par l'introduction de la décriminalisation ou de la légalisation de l'industrie du sexe aura un impact négatif sur les femmes, les enfants, les jeunes et les populations autochtones au Canada.

Stimulée par la demande de services sexuels, la traite des personnes est une industrie mondiale lucrative de 150 milliards de dollars par an, et la deuxième plus grande source de revenus illégaux dans le monde.<sup>8</sup> La majorité des enfants et des jeunes qui sont victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes, mais on est de plus en plus conscient de l'exploitation sexuelle des garçons et des jeunes LGBTQ2+. Les jeunes issus des populations de nouveaux immigrants et des communautés indigènes sont surreprésentés parmi les victimes.<sup>9</sup>

La traite des personnes est encore souvent un crime caché dont les statistiques sont, au mieux, éparpillées et non coordonnées. En raison d'une collecte de données et d'un partage d'informations limités, elle est très probablement beaucoup plus répandue que ce que les statistiques montrent actuellement. Pour la sécurité des enfants touchés par l'industrie du sexe et des participants involontaires à cette industrie, la vigilance constante et l'approche hybride de la LPCPVE sont essentielles.

En ce qui concerne la question de la demande largement créée par l'industrie du sexe ainsi que son impact sur les enfants, de nouvelles données publiées le 2 mai 2021 par Statistique Canada révèlent qu'un nombre record d'incidents de traite des personnes ont été signalés à la police au Canada en 2019, un nombre que certains défenseurs qualifient de « pointe de l'iceberg ». Les rapports sont en hausse de 44 % par rapport à l'année précédente. Plus d'une victime sur cinq a 17 ans ou moins. L'incidence de ce crime est en hausse dans certaines régions du pays.

Prenez l'Alberta par exemple. Des pics récents ont été observés dans la demande d'achat et d'abus de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de traite des personnes dans cette province. Les signalements d'exploitation d'enfants en ligne en Alberta sont passés de 118 à 243 pour la période 2019-2020. Le matériel d'abus sexuel en ligne repéré en Alberta a augmenté de 156 % en 2020. De 2018 à 2019, les équipes d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta (ALERT) et les groupes de la lutte contre l'exploitation des enfants dans Internet (GLEEI) ont recensé 380 351 pièces de matériel à caractère pédosexuel en ligne (connu sous le nom de MCP.) Entre 2019 et 2020, ce chiffre pour le MCO est passé à 976 569. Entre janvier et mai 2020, l'équipe GLEEI d'Edmonton a reçu 63 % de dossiers en plus par rapport à la même période en 2019. La police de l'Alberta a porté des accusations criminelles pour exploitation sexuelle d'enfants ou trafic des personnes le 1er décembre 2020, puis en 2021 aux dates du 13 janvier, 16 janvier, 27 janvier, deux cas distincts le 13 avril (un travail et sur le trafic sexuel domestique), 4 mai, 29 juin et 29 septembre. L'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains en ligne ont augmenté de façon vertigineuse, au-delà de la capacité des forces de l'ordre à traiter chaque cas dont elles ont connaissance.

Les trafiquants utilisent des plateformes en ligne populaires pour attirer et exploiter les victimes, qui sont souvent des enfants. Les deux sites de médias sociaux les plus couramment utilisés pour faciliter la traite des personnes en Alberta sont Snapchat et Instagram.<sup>10</sup> La traite des personnes constitue un crime délibéré, prémédité et vicieux, commis dans le but de répondre à la demande de services sexuels et d'exploitation.

Mis à part les arguments entre les points de vue des adultes d'un côté ou de l'autre de la question, ce qui est souvent négligé dans la discussion, c'est l'impact de l'industrie du sexe sur les enfants et les jeunes. La demande de services sexuels au Canada exige clairement une réponse urgente, courageuse et innovante. L'amélioration et le renforcement de la LPCPVE sont perçus par les leaders d'opinion du secteur et le personnel de première ligne à travers le Canada comme une stratégie de pratique des plus prometteuses.

La traite des personnes est un résultat de la vulnérabilité, et dans ce contexte, la vulnérabilité s'accroît au fil du temps. Les trafiquants sont passés maîtres dans l'art de repérer et d'exploiter les personnes vulnérables et, par la force, la fraude et la coercition, de contrôler les victimes afin d'en tirer profit.

La demande créée par l'industrie du sexe a des effets négatifs sur les enfants.

<sup>5</sup> Juristat, juin 2021 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00010-fra.htm>

<sup>6</sup> Fondation canadienne des femmes. (2014). « An Assessment of Sex Trafficking in Canada »

<sup>7</sup> Sethi, A. (2007). "Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications"

<sup>8</sup> International Labour Office. (2014). "Profits and Poverty: The Economics of Forced Labour"

<sup>9</sup> The United States Department of Justice. (2020). <https://www.justice.gov/humantrafficking/what-is-human-trafficking>



Bien que la traite des personnes et la fourniture volontaire de services sexuels ne soient pas identiques, il existe un lien direct entre la traite des personnes et l'industrie du sexe. **75 % des personnes impliquées dans le commerce du sexe ont été exploitées pour la première fois lorsqu'elles étaient enfants.**<sup>11</sup>

Le passage à l'âge adulte ne fait pas soudainement d'un enfant ou d'un jeune qui a été victime de traite ou d'exploitation sexuelle un participant volontaire à l'industrie du sexe adulte, mais c'est souvent la façon dont ces personnes sont perçues par la loi et par une application incohérente de la LPCPVE. Le cadre de la LPCPVE maintient un environnement dans lequel les jeunes exploités et victimes de la traite qui passent à l'âge adulte reçoivent l'aide et le soutien dont ils ont besoin.

Bien que certaines populations soient plus vulnérables, l'exploitation sexuelle peut toucher n'importe quel enfant ou jeune, quel que soit son milieu social, culturel ou économique.<sup>12</sup> Certaines études suggèrent que si les autochtones ne représentent que 4 % de la population canadienne, plus de 50 % des victimes de la traite dans ce pays sont autochtones. D'autres études ne permettent pas de déterminer si les autochtones sont surreprésentés parmi les victimes et les survivants de la traite des personnes au Canada.<sup>13</sup> Ces faits présentent une lacune en matière de reconnaissance, de données et d'intervention, ce qui nécessite des actions spécifiques et prioritaires, dont certaines commencent seulement à être abordées dans tout le Canada à mesure que la sensibilisation et l'utilisation cohérente de la LPCPVE commencent à augmenter. L'endiguement de la demande par une application cohérente et uniforme de la LPCPVE protège ces personnes vulnérables.

### **IMPACTS DE LA MENTALITÉ DÉCRIMINALISÉE/LÉGALISÉE**

Lors d'une conversation que j'ai eue avec une directrice de la politique sociale du conseil municipal de Toronto, elle a souligné l'explosion du problème de la traite des personnes à Toronto dans les salons de massage agréés et dans toute l'industrie du sexe connue dans cette ville. Au cours de la conversation, cette dirigeante municipale a exprimé sa frustration de la manière suivante. Elle a déclaré : « *C'est une question difficile, c'est une véritable zone grise... Je veux dire, et si elle* » (faisant référence à un enfant dans l'industrie du sexe), « *et si elle a 16 ans et qu'elle le veut* ».

Cette façon de penser erronée liée à la décriminalisation et à la légalisation ainsi qu'à la nature et à la définition juridique du consentement en matière de prostitution est courante. Les mentalités, les pratiques municipales en matière de délivrance de permis ainsi que les décisions récentes qui, essentiellement, décriminalisent et légalisent l'achat de services sexuels au Canada ont également été observées à l'échelle internationale. Ce phénomène est bien documenté dans des pays comme les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne. La légalisation de la prostitution est associée à une augmentation des flux de la traite des personnes. À l'inverse, l'approche du modèle nordique de la Suède, dont s'inspire la LPCPVE, « ... a entraîné la contraction du marché de la prostitution et le déclin des flux de traite des personnes. »<sup>14</sup>

Kate Quinn, directrice exécutive de CEASE (Centre pour mettre fin à toute forme d'exploitation sexuelle) d'Edmonton en Alberta, l'exprime ainsi : « Lorsque des hommes achètent des services sexuels, ils n'ont aucun moyen de savoir, à partir de l'annonce, si cette personne est une personne mineure (le maquillage peut faire passer un jeune de 15 ans pour un jeune de 19 ans), une victime de la traite (le trafiquant publie les annonces et promet les actes que la personne accomplira), ou une personne dans une situation financière désespérée (elle a besoin d'argent dans un but quelconque et sera prête à avoir des rapports sexuels sans préservatif juste pour obtenir plus d'argent, mettant ainsi sa propre vie en danger) »

Comme cela a été détaillé plus loin dans ce mémoire à travers l'expérience de Mme Baptie, les vulnérabilités qui existent parfois dans la transition de la jeunesse à l'âge adulte peuvent être exacerbées en l'absence d'un cadre comme la LPCPVE. Ce continuum de compréhension personnelle au cours de la vie des personnes impliquées dans l'industrie du sexe est réel. L'idée que se faisait Mme Baptie de son consentement à la prostitution lorsqu'elle était jeune (20 ans) était très différente de celle qu'elle en avait après en être sortie. Par ailleurs, « (l) a compréhension de la traite comme un continuum de vulnérabilités accumulées ou de risques cumulés attire l'attention sur les survivants. Cela met également en évidence les programmes sociaux en amont qui peuvent réduire les risques de préjudice avant qu'ils n'atteignent des niveaux extrêmes de traumatisme, de violence et d'exploitation. Cette idée d'un continuum de la traite s'harmonise sur des recherches similaires sur la traite du point de vue des prestataires de services. »<sup>15</sup> La LPCPVE et sa dynamique de protection des personnes qui vendent leurs propres services sexuels, ainsi que des communautés et surtout des enfants, réduit la demande et tient compte de ces continuums.

Actuellement, selon la loi canadienne, il n'existe aucun fournisseur de services sexuels volontaire qui soit un enfant ou un jeune. La permissivité et l'acceptation du concept selon lequel il pourrait y avoir des fournisseurs de services sexuels à l'égard des enfants « consentants » permettent au public, aux décideurs et aux organismes d'application de la loi de baisser leur garde. La norme communautaire souhaitée par les Canadiens, telle que reflétée dans la loi actuelle et le Code criminel, est claire. Les enfants, les jeunes et les adultes du Canada sont et doivent être protégés contre les répercussions de l'industrie du sexe en vertu de la LPCPVE et d'autres dispositions législatives distinctes, mais connexes.

<sup>11</sup> Government of Alberta - Ministry of Children's Services. (n. d.) "Sexual Exploitation: "Sexual Exploitation:

<sup>12</sup> The United States Department of Justice. (2020). <https://www.justice.gov/humantrafficking/what-is-human-trafficking>

<sup>13</sup> The Canadian Centre to End Human Trafficking. (2021). « Corridors de traite de personnes au Canada »

<sup>14</sup> Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking?- World Development 2012\* Cited- Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking?-Harvard Law School <https://orgs.law.harvard.edu/lids/2014/06/12/does-legalized-prostitution-increase-human-trafficking/>

<sup>15</sup> The Trafficking Continuum: Service Providers' Perspectives on Vulnerability, Exploitation, and Trafficking-(Corinne Schwarz, Daniel Alvord, Dorothy

Daley, Megha Ramaswamy, Emily Rauscher, Hannah Britton-2018 <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0886109918803648>

En ce qui concerne la traite des personnes, la LPCPVE crée un cadre important qui favorise un filet de sécurité sociale indispensable à la société canadienne. La LPCPVE veille à ce que les droits de tous les Canadiens soient respectés, avec des dispositions spéciales en vue de s'assurer que les personnes qui ont été dépouillées de leur autonomie soient protégées par des mécanismes qui les aident à sortir de la traite et à se diriger vers une vie autonome, pleine et saine, en dehors de la violence inhérente à l'industrie du sexe.

### **LÉGALISATION, DÉCRIMINALISATION ET AUGMENTATION DES FLUX DE TRAFIC DE PERSONNES**

En vertu de la LPCPVE, « **les fournisseurs de leurs propres services sexuels ne sont pas criminalisés** »; ils sont plutôt considérés comme ayant besoin de « soutien et d'assistance, et non de blâme et de punition. »<sup>16</sup>

Le modèle nordique sur lequel la LPCPVE était fondée est un mélange d'économie capitaliste et de valeurs socialistes. Des exemples et des statistiques internationales suggèrent également qu'avec l'élimination de l'approche hybride de criminalisation de l'acheteur de sexe de la LPCPVE, il est probable que l'afflux de victimes de la traite au Canada augmente.

L'étude de Harvard intitulée « *Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? (la prostitution légale exacerbe-t-elle le phénomène de la traite de personnes?)* », a révélé que « les pays où la prostitution est légale sont associés à des flux de traite de personnes plus élevés que les pays où la prostitution est interdite. » « En moyenne, les pays où la prostitution est légale signalent une plus grande incidence des flux de traite de personnes. » L'approche nordique en Suède « ... a entraîné la contraction du marché de la prostitution et le déclin des flux de traite de personnes. Les comparaisons entre la Suède, le Danemark (où la prostitution est décriminalisée) et l'Allemagne (légalisation étendue de la prostitution) sont cohérentes avec l'analyse quantitative montrant que les flux de trafic diminuent avec la criminalisation » (ou le modèle nordique) « ... et augmentent avec la légalisation ».<sup>17</sup>

Dans le but de renforcer la protection sociale des personnes qui vendent des services sexuels en Allemagne, la vente de services sexuels a été légalisée dans ce pays. Des lois ont été créées afin de fournir des normes de sécurité sur le lieu de travail, l'enregistrement de la sécurité sociale, une assurance maladie gérée par l'État, ainsi que des pensions et des prestations d'assurance-chômage.

Dans un article de 2019 sur la question, il est noté que sur les quelque 200 000 femmes qui se prostituent ou sont prostituées en Allemagne, seules soixante-seize (76) femmes ont été enregistrées auprès des services de l'État.<sup>18</sup> La présidente des droits de l'homme du Parti libéral, Gyde Jensen, a confirmé que « les objectifs visés n'ont pas été atteints. Il n'y a tout simplement pas eu d'amélioration mesurable. » D'autres articles sur le sujet précisent que sur les 400 000 à 1 000 000 de personnes prostituées estimées en Allemagne, seules 44 ont choisi de se faire enregistrer pour avoir accès aux prestations.<sup>19</sup>

### **PARTICIPANT VOLONTAIRE OU VICTIME? THE TRAFFICKING CONTINUUM**

Selon une étude, « il est toutefois impossible de discuter de la traite sexuelle en dehors du contexte de la prostitution, car toute la traite sexuelle se produit sur le marché du sexe commercial et la prostitution forcée impliquant la peur est, par définition, la traite des personnes au Canada.

Les trafiquants intègrent les filles et les femmes dans la prostitution, les annoncent dans des endroits où la prostitution est annoncée et menacent les victimes de représailles si elles révèlent l'identité de leurs trafiquants. Ces pratiques entraînent des difficultés importantes pour distinguer les personnes qui se prostituent de manière volontaire, indépendante et légale de celles qui sont attirées, préparées, contraintes et forcées par d'autres à vendre des services sexuels. »<sup>20</sup>

Trisha Baptie a décrit dans son exposé devant ce comité, et m'a expliqué dans le passé, comment elle a été vendue sans interférence depuis l'âge de 13 ans jusqu'à son 19e anniversaire. À l'âge adulte, elle a soudainement été considérée par la loi comme une femme autonome, et donc comme ayant fait le choix de participer à l'industrie du sexe. Elle insiste : « Mais ce n'était pas un choix ».

Les enfants victimes de traite, d'abus et d'exploitation deviennent des adultes victimes de traite, d'abus et d'exploitation.

Des recherches, des statistiques et des preuves anecdotiques fondées sur des faits démontrent que le LPCPVE est le meilleur modèle pouvant modifier l'équilibre du pouvoir dans l'exploitation sexuelle et la traite, au détriment des trafiquants, des proxénètes et des acheteurs de sexe, et en faveur des personnes les plus exposées. La LPCPVE renforce la sécurité, l'égalité et soutient les droits de la personne des femmes et des enfants. La LPCPVE reconnaît que la prostitution est

<sup>16</sup> Ministère de la Justice Canada 2014– <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00010-fra.htm>

<sup>17</sup> Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? 12 juin 2014- Harvard Law School <https://orgs.law.harvard.edu/lids/2014/06/12/does-legalized-prostitution-increase-human-trafficking/>

<sup>18</sup> "Germany: Prostitute Protection Laws Proving Impotent"- Source DW News- <https://www.dw.com/en/germany-prostitute-protection-laws-proving-impotent/a-47560411>

<sup>19</sup> "Prostitution" par Marc Neller of WELT, 2014 [https://www-welt-de.translate.goog/print/wams/politik/article123421343/Prostitution.html?\\_x\\_tr\\_sl=auto&\\_x\\_tr\\_tl=en&\\_x\\_tr\\_hl=en&\\_x\\_tr\\_pto=wapp](https://www-welt-de.translate.goog/print/wams/politik/article123421343/Prostitution.html?_x_tr_sl=auto&_x_tr_tl=en&_x_tr_hl=en&_x_tr_pto=wapp)

<sup>20</sup> An Assessment of Sex Trafficking in Canada- Nicole A. Barrett, Director, Global Justice Associates, commissioned by the Canadian Women's



Foundation

intrinsèquement violente et exploitante. Les échecs des approches de légalisation et de décriminalisation dans d'autres pays, notamment dans le célèbre « Red Light District » d'Amsterdam, l'ont confirmé.

Andrea Matolcsi, responsable du programme sur la violence sexuelle et la traite de personnes à Equality Now, explique dans une interview sur la légalisation, « *Pour un trafiquant, il est beaucoup plus facile de se rendre dans un pays où il est légal d'avoir des maisons de prostitution et où il est légal de gérer des personnes qui se prostituent. C'est tout simplement un environnement plus attractif.* » De plus, elle « ... souligne que le Danemark, qui a décriminalisé la prostitution en 1999 - la même année où la Suède a rendu illégal l'achat de services sexuels - compte quatre fois plus de victimes de la traite que son voisin, alors que sa population est environ deux fois moins nombreuse ». C'est pour cette même raison que « ... les Pays-Bas ont fait marche arrière avec la légalisation. » Le vice-premier ministre, Lodewijk Asscher, a qualifié la légalisation « *d'erreur nationale* ». En tant qu'adjoint au maire d'Amsterdam, il a dépensé des millions d'euros pour racheter des maisons de prostitution et les transformer en magasins et en restaurants afin de débarrasser la ville des gangs qui s'y étaient installés.<sup>21</sup>

Le député néerlandais Ger-Jan Segers, interrogé en tant que chef de son parti au sein de la coalition gouvernementale, a déclaré au UK Sun que la légalisation de l'industrie du sexe ne restaure pas la dignité humaine. Il a été cité comme suit :

*« Nous avons légalisé la prostitution en 2000. L'idée était de donner aux femmes leur liberté et de se débarrasser de la criminalité. Mais nous avons cessé de la lier à la liberté pour la lier à la traite de personnes. Le Red Light District est un endroit sombre. C'est effrayant, c'est humiliant – ça me fait pleurer. Pendant longtemps, nous l'avons simplement accepté – il y a des guides touristiques qui racontent des histoires coquines et drôles sur cet endroit. Mais la réalité, c'est que ce n'est qu'un viol commercialisé. »*

Il semble raisonnable que les informations fournies dans ce mémoire et tout au long de l'examen de la LPCPVE en cours, qu'une grande partie du crime organisé, de la souffrance, de la victimisation et de la mort pourrait être évitée en renforçant et en soutenant simplement la LPCPVE et en tirant les leçons des expériences ratées de décriminalisation et de légalisation qui ont eu lieu dans de multiples pays à travers le monde. Soutenir la LPCPVE, c'est éviter « l'erreur nationale » de la légalisation et de la décriminalisation qui a détruit tant de vies dans son sillage. La LPCPVE est fondée sur le concept selon lequel la vente d'individus à des fins sexuelles est, par nature, discriminatoire. Elle vise à atteindre la norme d'une société égalitaire.

**Le rôle du gouvernement n'est pas d'être l'exécuteur de la vertu, c'est vrai. Il est de protéger les citoyens contre la violation de leurs droits par d'autres. Il a été dit que la plus petite minorité de tous est l'individu, et dans ce cas, le groupe d'individus qui a le plus besoin de la protection des dispositions de la LPCPVE est sans aucun doute les enfants, les jeunes et les femmes qui sont impliqués dans l'industrie du sexe et qui sont victimes de la traite de personnes.**

**Les droits des prestataires de services sexuels volontaires sont inextricablement liés aux droits des victimes de la traite de personnes. Les droits de chaque groupe respectif sont, par essence, comme une balance. Si l'un penche dans une direction, l'autre perd du terrain. Le génie de la LPCPVE est d'équilibrer les droits et libertés de ces groupes minoritaires disparates, mais liés dans la société.**

### **LES ENFANTS – LES PROTÉGÉS LES PLUS VULNÉRABLES DE LA LPCPVE**

La LPCPVE a démontré son efficacité dans la protection de nombreuses personnes, mais étant donné que ce mémoire et cette section sont axés sur les enfants, les comptes rendus et les idées qui suivent se concentreront sur ce groupe. Des statistiques sur la LPCPVE concernant les mineurs ont été incluses dans l'annexe du présent document.

Dans le cadre de mon rôle de présidente de l'Alberta Human Trafficking Task Force, de mon expérience personnelle et des activités liées à ma fondation ainsi qu'à l'organisation dont je suis la fondatrice, Not In My City, j'ai eu l'occasion de rencontrer des survivants de la traite des enfants, d'entendre leurs témoignages et de travailler aux côtés de certains d'entre eux qui ont choisi de défendre les victimes et les survivants de ce crime profondément lié à l'industrie du sexe.

L'histoire de Trisha Baptie m'a touchée, en partie parce qu'il est inhabituel d'avoir l'occasion d'entendre une personne qui a subi autant d'abus physiques, sexuels et émotionnels qu'elle, et qui est encore en vie. Mme Baptie choisit soigneusement ses mots lorsqu'elle se qualifie de « survivante de la prostitution ». La violence inhérente à son expérience dans l'industrie du sexe, en raison de la demande créée par les hommes, est ce qu'elle met en évidence ici.

Dans le documentaire de l'Office national du film « Buying Sex »<sup>22</sup>, Mme Baptie a un échange poignant avec une femme qui se prostitue. Elles discutent de la maltraitance des enfants ainsi que d'un raisonnement populaire dans les cercles pro-industrie du sexe, selon lequel la fourniture de services sexuels réduit les cas de maltraitance et de viol d'enfants parce que les hommes peuvent choisir de libérer leurs pulsions sexuelles rapaces sur une personne qui vend du sexe.

Mme Baptie repousse les limites de la conversation avec un remarquable contre-argument. Elle dit, « *Je ne suis pas prête à permettre qu'une enfant maltraitée qui est devenue une femme maltraitée soit offerte comme une sorte de sacrifice pour sauver un autre enfant.* »

<sup>21</sup> « Welcome To Paradise »- Nisha Lilia Diu, The Telegraph – <http://s.telegraph.co.uk/graphics/projects/welcome-to-paradise/>

<sup>22</sup> NFB Film « Buying Sex »- 2013 [https://www.nfb.ca/film/buying\\_sex/](https://www.nfb.ca/film/buying_sex/)

Une abrogation de la LPCPVE reviendrait à poser la question suivante : quelles jeunes femmes, quels enfants, rempliront les lits de l'industrie du sexe dans un modèle légalisé ou décriminalisé? Lesquels devraient être sacrifiés à la société en guise de tribut?

Mme Baptie décrit correctement l'objectif de la LPCPVE, et comment *cette Loi*, lorsqu'elle est utilisée de manière cohérente et appliquée uniformément, diminue une demande qui est responsable de la destruction de la vie de tant d'enfants canadiens.

Plutôt qu'une bataille d'idéologies entre spectateurs, la question de savoir s'il faut appliquer la légalisation, la décriminalisation ou le modèle nordique à la vente de services sexuels est une bataille dans l'esprit de chaque personne prostituée. Dans le documentaire, une jeune fille de 18 ans, Baptie, déclare : *« Tu as toujours su que cela (la prostitution et les abus sexuels) ne semblait pas correct, mais tu n'as jamais vraiment exprimé ton opinion dans ma maison. À 12 ans, je couchais déjà avec des gens pour me défoncer ou me soûler, et quand je suis allée dans mon premier foyer de groupe, je suppose qu'on m'a montré les ficelles officielles. »*

En tant qu'adulte plus âgée, elle confirme : *« J'aurais dit que je l'avais choisi (l'industrie du sexe). À un moment de ma vie, au début de la vingtaine, j'aurais dit que j'aimais ça, que c'était amusant, que c'était une fête, et j'aurais dit » je l'ai choisi », à ce moment précis. Mais il ne s'agit pas d'un moment particulier. Il s'agit de tous les moments qui vous ont amené à cet endroit. »*

Une autre jeune femme avec laquelle j'ai eu le privilège de parler détaille que c'est sa participation à des salons de massage qui l'a finalement conduite à la traite de personnes. Voici ce qu'elle dit :

*« ... ma mère m'a abandonnée – je suis allée dans un refuge pour jeunes, le refuge était plein et ils m'ont refusée. J'ai contacté les services sociaux, et une employée m'a dit que j'étais assez âgée pour trouver un emploi, et elle m'a renvoyée. On m'a renvoyé alors que j'étais jeune! Je n'avais absolument rien! Je suis donc retournée chez mon petit ami plus âgé et toxicomane. J'ai trouvé d'autres moyens de m'aider. »*

En tant que femme autochtone de la nation crie de Ft. Chipewyan en Alberta, elle explique que l'exploitation des établissements de massage et des entreprises de massage illicites en Alberta a eu des répercussions négatives sur sa vie, sa liberté et la sécurité de sa personne. *« Je n'avais que 16 ans. En vieillissant, j'avais du mal à m'en sortir et je me sentais désespérée. J'ai rencontré une femme que tout le monde semblait admirer. Elle m'a dit qu'elle pouvait m'emmener dans un endroit où je pourrais gagner de l'argent tout en donnant des massages. Les hommes demandaient plus que des massages. J'étais terrifié. J'ai été déplacée, pour finir à New York, et j'ai fait l'objet d'un trafic dans différents endroits pendant dix ans. On me "présentait" comme une femme exotique à cause de la couleur de ma peau – les clients voulaient croire à un fantasme qui n'existe pas vraiment. »*

Une autre jeune femme autochtone a partagé son histoire de solitude, de traumatisme, de résilience, de survie et de croissance. Elle a grandi dans un foyer où régnait la toxicomanie et la violence. Son parcours d'exploitation sexuelle a commencé lorsqu'elle était très jeune – elle ne se souvient que de la douleur. Elle n'avait que quatre ans lorsque son corps a été partagé avec quelqu'un d'autre. Quand elle a eu six ans, on lui a proposé de l'argent pour son corps. Elle était partagée à droite et à gauche, *« C'est ton tour »*, disaient les hommes entre eux.

Finalement, en suivant le chemin bien rodé de la progression des abus, de l'automédication par les drogues, de l'alcool et de l'exploitation, elle s'est retrouvée dans l'industrie du sexe.

Comme le dit si bien Mme Baptie : *« ce n'était pas un choix, c'était l'absence de choix »*.

Un autre exemple des ravages de l'industrie du sexe légalisée ou décriminalisée est celui que j'ai vu dans le pays d'Asie du Sud-Est qu'est le Cambodge. C'est dans une région appelée Svay Pak qu'un Canadien condamné pour avoir abusé d'enfants, produit des pièces de matériel à caractère pédosexuel et fait de la traite a été arrêté et extradé au Canada et inculpé en vertu du projet de loi C-310, présenté par l'ancienne députée Joy Smith, qui permettait d'appliquer l'extraterritorialité aux poursuites contre ceux qui exploitent et font la traite de personnes à l'étranger.

Il y a 15 ans, dans cette même ville, j'ai eu un aperçu d'un avenir horrible, un avenir sans la LPCPVE. À cette époque, l'industrie du sexe au Cambodge était légalisée ou décriminalisée et culturellement acceptée au point que les prestataires de services sexuels étaient considérés par la loi comme des « biens propres », des biens meubles pour les propriétaires de maisons closes et des membres des « écuries » de filles et de femmes des trafiquants. Cette même description des « écuries » est couramment utilisée par les trafiquants et les proxénètes au Canada aujourd'hui. Les trafiquants au Canada gagnent en moyenne 280 800,00 \$ (CDN) par victime, par année.<sup>23</sup>

Cette petite ville était internationalement connue pour le trafic de jeunes enfants, et était en proie au crime organisé et aux activités des gangs. Dans cette rue se trouvait un entrepôt où les enfants recevaient des drogues (downers) pour les obliger à dormir pendant la journée. La nuit, ils recevaient des amphétamines (speed) pour les réveiller avant d'être emmenés par leurs trafiquants, proxénètes et gardes du corps pour travailler dans des maisons de prostitution et des salons de massage.

En face de l'entrepôt, un bâtiment de trois étages était en cours de construction. Il était financé par un homme d'affaires californien et devait servir d'hôtel de destination sexuelle pour des autobus et des avions remplis d'hommes du monde entier qui paient pour avoir des relations sexuelles avec de jeunes enfants. Les enfants qui avaient été utilisés dans cette industrie et qui étaient morts étaient enterrés dans la cour derrière le chantier de construction. Les survivants étaient vendus pour le sexe jusqu'à ce qu'ils soient « sortis de l'adolescence », fécondés par leurs agresseurs ou atteints du sida

<sup>23</sup> Criminal Intelligence Service Canada. (2008). « Le crime organisé et la traite intérieure des personnes » Bulletin de renseignements stratégiques

et ne soient plus recherchés par les acheteurs de sexe. Des bâtiments similaires dans la rue contenaient des séries de pièces de six pieds sur six pieds, des « cubicules de viol », avec des bancs en bois rudimentaires comme lits de fortune. C'était l'un des endroits les plus horribles que j'aie jamais vus.

Ce jour-là, dans cette rue poussiéreuse, j'ai rencontré une petite fille de 5 ans qui était vendue 6 à 8 fois par nuit à des hommes adultes à des fins sexuelles.

À mon retour au Canada, j'ai commencé à me renseigner sur les liens entre la traite des personnes et l'industrie du sexe. Comment les abus sexuels subis par les enfants ont créé une progression d'abus et de victimisation ultérieurs, aboutissant souvent à la traite de personnes. Comme il a été mentionné précédemment, 75 % des personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe ont d'abord été exploitées pendant leur enfance. Comment la LPCPVE distingue le Canada des pays où les cas de traite des personnes et les flux d'entrée prolifèrent dans un environnement légalisé ou décriminalisé.

Les enquêteurs criminels à qui j'ai parlé ont expliqué comment le matériel sexuel créé pour alimenter la demande de l'industrie du sexe, qu'ils ont vu lors d'enquêtes sur la traite des personnes, était devenu leur cauchemar. Un ancien agent de la GRC a expliqué que le pire n'était pas les images, mais les sons que les enfants émettaient lorsqu'ils étaient torturés sexuellement et qu'il n'arrivait pas à se les sortir de la tête.

Tous ces endroits - Norvège, Amsterdam, Allemagne, Cambodge - sont des exemples de pays qui ont appliqué l'expérience ratée de la légalisation et de la décriminalisation.

Des maisons de prostitution, des « boîtes à sexe » dans les relais routiers où les acheteurs s'arrêtent dans des cabines murées pour acheter des femmes et des filles à l'heure. Des clubs où un petit forfait permet d'acheter des relations sexuelles illimitées avec autant de femmes qu'un homme le souhaite pendant son séjour.

Il y a 5 ans, j'ai appris qu'il était bien connu au sein de la communauté anti-traffic qu'un menu commun disponible pour les acheteurs de sexe se produit une fois par an pendant la période de l'Exposition et du Stampede de Calgary. Les acheteurs de sexe locaux et internationaux qui visitent la ville à cette époque sont très demandeurs de ce que les acheteurs appellent le forfait « Cowboy et Indien », d'un racisme dégoûtant, qui permet aux acheteurs de choisir des femmes et des filles autochtones afin d'assouvir leurs fantasmes sexuels.

Les enquêtes sous couverture révèlent souvent des communications en ligne sur le Web caché entre trafiquants. Ils disent : « Nous ne livrons pas à Calgary, mais nous pouvons faire passer ça de l'autre côté de la frontière ». Le « ça » dont il est question, ce sont les victimes de la traite qui sont forcées de travailler dans l'industrie du sexe pour répondre à la demande.

L'abrogation de la LPCPVE transformerait sans aucun doute le Canada en une maison de prostitution américaine, et ce sont très probablement les femmes et les filles autochtones qui en subiraient les conséquences.

### **ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE LA PLUS PROMETTEUSE SUR LA BASE DE LA LPCPVE**

Ma province natale, l'Alberta, a fait de grands progrès au cours des cinq dernières années en appliquant de manière uniforme et cohérente les principes de la LPCPVE, et cet élan transforme les communautés pour le mieux. En coopération avec les réseaux municipaux, provinciaux et nationaux, de nouvelles techniques, des pratiques exemplaires et des stratégies émergentes sont introduites pour créer un modèle de réponse communautaire avec des voies de sortie plus immédiates et plus solides où aucune porte n'est laissée fermée aux personnes impliquées dans l'industrie du sexe, et offrant des options de sortie. Sept ans après l'introduction de la LPCPVE, l'excellent cadre créé par cette loi indispensable commence seulement à trouver sa place dans certaines juridictions et est utilisé efficacement par les services de police, les organismes de première ligne, ainsi que les défenseurs des victimes de la traite de personnes et des personnes impliquées dans l'industrie du sexe. Des postes de coordonnateurs de réseaux de sécurité ont été créés grâce aux équipes d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta (ALERT) afin d'aider les personnes désireuses de quitter l'industrie du sexe à s'orienter dans les systèmes et les ressources, en leur fournissant un accès immédiat et coordonné, hiérarchisé et amélioré aux services, ce qui est essentiel pour intervenir de manière efficace et efficiente au nom des victimes de la traite sexuelle. Inspirée et en coopération avec les pratiques de pointe au Canada et aux États-Unis, une réponse unifiée et coordonnée basée sur la LPCPVE et son modèle nordique et égalitaire s'avère efficace.

**« L'approche du modèle nordique de la LPCPVE est le moyen le plus efficace d'aborder les liens entre la traite des personnes et la prostitution. L'application uniforme de la LPCPVE, ainsi qu'une meilleure éducation du public sur les liens entre la traite des personnes et l'industrie du sexe, sont des améliorations que j'aimerais voir pour renforcer la sécurité au sein de la communauté. L'approche centrée sur le client d'ALERT, récemment mise en œuvre en Alberta grâce aux coordonnateurs du réseau de sécurité (CRS), a connu un grand succès en aidant les personnes impliquées dans l'industrie du sexe qui souhaitent s'en sortir, qui sont victimes de la traite ou qui risquent de l'être. Le succès de ce réseau à intervenir au nom des personnes de l'industrie du sexe qui ont besoin d'un soutien immédiat dépend des protections disponibles au sein de la LPCPVE. Les activités du CRS ont été développées en tenant compte de la LPCPVE. L'abrogation de la LPCPVE serait désastreuse pour les personnes impliquées dans l'industrie du sexe, qu'elles le veuillent ou non. Les risques sont tout simplement trop élevés. Les preuves internationales de l'échec de la décriminalisation et de la légalisation sont claires. Les organismes d'application de la loi du Canada n'ont pas la capacité de faire face au crime organisé et à la victimisation qui risquent de se produire si la LPCPVE est modifiée de façon substantielle. »** – Colleen Bowers, sergent d'état-major, Équipe d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta - Groupe de lutte contre l'exploitation et la traite de personnes.

Grâce à l'application du cadre fourni par la LPCPVE et en consultation avec des personnes qui ont quitté l'industrie du sexe, les organismes de première ligne, y compris les organismes d'application de la loi, modifient la façon dont ils interagissent avec les personnes impliquées dans l'industrie du sexe.

Dans un exemple concret, une tentative d'intervention typique appelée « frapper et parler », où un agent frappe à la porte d'un hôtel où l'on soupçonne une activité liée à l'industrie du sexe et à la traite de personnes, une jeune femme répond à la porte. Elle a un œil au beurre noir et a manifestement été battue. Connue de l'agent en raison de ses tentatives d'intervention passées, l'agent lui demande « Pourquoi faites-vous cela? » Il lui tend sa carte et lui dit : « Vous devez vraiment le quitter. Appelez-nous si vous voulez sortir. »

L'intervention se solde par un échec.

Grâce à une formation actualisée et à la consultation d'une survivante de la traite de personnes ayant quitté l'industrie du sexe et ayant conseillé les agents sur des moyens plus efficaces d'intervenir, une intervention similaire s'est déroulée comme suit. C'est une histoire vraie.

Un agent frappe à la porte. Une jeune femme répond à la porte.

*« Bonjour, madame, je suis du Groupe de lutte contre l'exploitation et la traite de personnes. Je suis ici accompagné d'une porte-parole des survivants du trafic. Voici ma carte. Est-ce que vous nous permettez d'entrer pour parler un moment? Nous vous paierons pour votre temps. »*

La porte-parole des survivants a conseillé de payer les filles et les femmes pour leur temps, car souvent, si elles ne rapportent pas d'argent à ceux qui contrôlent ou facilitent leur vente de sexe, elles sont battues et punies violemment. Elle les invite à entrer.

L'agent se tient à l'écart. La porte-parole des survivants s'assoit sur un lit dans la pièce et reprend la conversation.

*« Aimez-vous ce travail? », demande-t-elle doucement et respectueusement. La jeune femme répond : « C'est génial. »*

L'agent note un ton défensif. *« Combien d'argent gagnez-vous? » « Je me fais environ 1 800 \$ par nuit. »*

*« Wow », ajoute la porte-parole. « Ça fait beaucoup d'argent. Qu'allez-vous faire de tout cet argent? Avez-vous des projets d'avenir? »*

C'est la première fois que la jeune femme comprend pleinement qu'elle ne peut pas garder la majorité de l'argent qu'elle rapporte.

*« J'ai toujours voulu être infirmière, » dit-elle.*

La porte-parole poursuit : *« Je pourrais vous inscrire sur le champ à l'université locale. Et je vois l'aiguille sur la table de chevet. J'étais aussi une consommatrice. Nous pouvons vous aider, vous emmener dans un endroit sûr et anonyme, vous procurer une pièce d'identité, de l'argent, des vêtements et de la nourriture à l'instant même. »*

Les techniques d'intervention du groupe, centrées sur le client et tenant compte des traumatismes, ont permis d'éviter de se focaliser sur le trafiquant dès les premières étapes et ainsi donner la priorité à une sortie sûre, dans l'optique de poursuites ultérieures contre le trafiquant. Il n'y a actuellement aucune limite quant au moment où les survivants peuvent faire une déclaration/ou porter plainte au Canada. **Ces nouvelles techniques d'intervention mises au point en collaboration avec des survivants de la traite de personnes ont permis de faire passer de 5 % à 95 %, dans certaines juridictions, le nombre de divulgations à la police par les personnes impliquées dans le commerce du sexe.**<sup>24</sup>

Dans ce cas, la jeune femme a décidé de quitter l'industrie du sexe, a poursuivi ses études et travaille maintenant comme infirmière.

L'application de la LPCPVE à travers le prisme de la survivance, avec une approche relationnelle, centrée sur le client et tenant compte des traumatismes, fonctionne. En mesurant constamment la valeur et l'impact ainsi qu'en maintenant des filets de sécurité où « toutes les portes sont ouvertes », l'outil de la LPCPVE s'avère très efficace lorsqu'il est utilisé.

## **CONCLUSION – SOUTIEN ET RENFORCEMENT DE LA LPCPVE**

Amanda Eckhardt, directrice exécutive de Restore NYC, un organisme de défense contre la traite de personnes, a adopté une stratégie originale dans l'approche de son organisation. Elle est en train d'être modelée en Alberta et dans la région de Durham en Ontario, et devient rapidement un concept clé dans toutes les juridictions du Canada qui connaissent et appliquent la LPCPVE. Les coalitions qui se préoccupent de la santé et de la sécurité des victimes de la traite des personnes et des personnes impliquées dans l'industrie du sexe placent désormais les victimes et les personnes à risque au centre de leurs préoccupations. Un espace est créé pour la coopération, même entre des groupes aux idéologies complètement différentes. Comme le dit Mme Eckhardt, « Nous (Restore NYC) nous harmonisons sur le modèle de décriminalisation partielle (nordique) en tant qu'organisation, mais nous travaillons avec n'importe qui. **Nous sommes fiers du fait que les groupes pro-industrie du sexe nous approchent souvent pour travailler au nom de leurs clients.** » Le modèle nordique tient compte des besoins et des préoccupations de tous ceux qui sont liés à l'industrie du sexe lorsqu'il est appliqué avec cette approche non partisane.

<sup>24</sup> D. Lane, « Nova Scotia's Human Trafficking Strategy – A Response to the National Domestic Sex Trade », 2021 (en anglais seulement).

En conclusion, tout indique que la LPCPVE est le meilleur modèle disponible. Bien que des ressources plus importantes et cohérentes soient nécessaires pour la collecte de données, la sensibilisation, l'éducation universelle et l'image de marque des campagnes, la formation des agences de première ligne, les options de sortie et la prévention, le modèle nordique fixe la barre au niveau international en tant qu'outil permettant de changer la culture et de créer une compréhension commune de la valeur et de la dignité humaines. Une survivante autochtone de la traite des enfants et résidente en Alberta l'exprime ainsi : « *Comment valorisez-vous une vie humaine?* »

*Les femmes sont sacrées. Elles donnent la vie. Les femmes, les hommes et les enfants ne devraient jamais être achetés ou vendus. »*

#### **POUR RÉSUMER, CE MÉMOIRE RECOMMANDE :**

Soutenir et maintenir la LPCPVE (C-36) et améliorer la loi telle qu'elle est, est une disposition précieuse pour les Canadiens. Les femmes et les filles, les jeunes et les enfants, ainsi qu'un nombre disproportionné d'autochtones, sont attirés dans l'industrie du sexe et la LPCPVE s'attaque à ce problème. En renforçant les mesures prévues par *la Loi*, la LPCPVE peut être rendue encore plus efficace. Ce mémoire recommande ce qui suit :

- 1. Une plus grande concentration sur la prévention au sein de *la Loi*.**
- 2. Ressources et ajouts disponibles dans *la Loi* pour la rééducation et les opportunités professionnelles pour les survivants.**
- 3. Des ajouts à *la Loi* pour améliorer l'accès aux ressources en matière de toxicomanie et de traumatisme.**
- 4. Renforcement de *la Loi* afin d'encourager et de soutenir la LPCPVE en tant que pont entre tous les niveaux de gouvernement, y compris les niveaux municipaux, provincial et fédéral.**
- 5. Exigences et fourniture de ressources dans le cadre de *la Loi* pour garantir l'utilisation de définitions communes en ce qui concerne la traite des personnes, une approche et une formation cohérentes, une image de marque et des messages publics universels, ainsi qu'une formation continue universelle et cohérente.**
- 6. Pour des suggestions plus spécifiques sur les détails des pratiques les plus prometteuses et tenant compte des traumatismes, nous vous suggérons de contacter le gouvernement de l'Alberta (GA) pour examiner le rapport « The Reading Stone » de l'Alberta Human Trafficking Task Force et du GA.**

#### **ANNEXE**

##### **La LPCPVE, comparaisons avant et après l'introduction, observations générales**

1. Le commerce du sexe peut être une passerelle vers la traite des êtres humains (Barrett 2013; Cho et al. 2012), qui est un crime grave impliquant l'exploitation de personnes généralement dans un but lucratif, y compris dans le commerce du sexe. Dans ce contexte, les victimes sont souvent de jeunes femmes.
2. Entre 2010 et 2014, 20 des 54 femmes assassinées dans l'industrie du sexe ont été identifiées comme autochtones.
3. Selon le Juristat de juin 2021, « le nombre d'hommes accusés d'avoir obtenu des services sexuels d'un adulte **ou d'un mineur** est passé de 132 dans les cinq années précédant la LPCPVE à 2 489 dans les cinq années suivantes. La plupart des hommes (92 %) accusés de ces infractions ont été inculpés au pénal. » 25
4. L'accusation de traite de personnes était présente dans trois cas sur dix de délits de profit après la LPCPVE.

##### **À PROPOS DE L'AUTEUR**

Paul Brandt est un artiste multiplate, membre du Panthéon de la musique country canadienne, philanthrope et entrepreneur en série dans le domaine de la musique depuis 21 ans. Il est l'artiste masculin de musique country canadienne le plus récompensé de l'histoire.

En reconnaissance de son dévouement à mettre fin à la traite de personnes et à l'exploitation sexuelle des enfants, en novembre 2019, l'ainé Leonard Bastien a honoré Paul d'un Blackfoot : Buffalo Bull Shield.

Paul est l'ancien président de l'Alberta Human Trafficking Task Force nommé par le premier ministre et a été l'un des deux principaux rédacteurs du rapport « The Reading Stone », récemment soumis au gouvernement de l'Alberta avec 5 recommandations pour mieux aborder et supprimer la traite des personnes en Alberta et au Canada.

Récipiendaire du prix du jubilé de diamant de la Reine et de nombreux autres prix humanitaires nationaux et régionaux, Paul s'est engagé à servir les personnes dans le besoin par le biais de divers projets caritatifs, dont sa fondation Buckspring Foundation. Fier champion de The Great Trail, Paul se consacre à la création et au soutien d'espaces de discussion respectueux et à la promotion d'une communauté significative au moyen de sa plateforme artistique.

Paul a commencé son parcours musical dans de petits bars communs et les concours de talents de Calgary, au Canada, puis il s'est rendu à Nashville, au Tennessee, où sa musique a été révélée au monde entier. Le point culminant de la carrière de Paul a été d'être le co-auteur d'une chanson enregistrée par Johnny Cash.

Influencé par son expérience professionnelle en tant qu'infirmier diplômé de l'Alberta Children's Hospital, Paul cherche souvent à combiner les efforts humanitaires avec sa célébrité. Le travail d'aide humanitaire de Paul l'a conduit dans divers endroits et projets en Éthiopie, au Malawi, en Égypte, au Belize, au Mexique, en Haïti et au Cambodge.

Grâce à sa fondation Buckspring Foundation, Paul a participé et aidé à financer des projets au Népal, au Mexique, en Haïti, au Cambodge et au Canada. En encourageant les voisins à s'entraider, Paul promeut des activités et des projets visant à répondre aux besoins physiques, émotionnels et psychosociaux dans le monde entier. Inspiré par cette philosophie, Paul a également fondé l'organisation de lutte contre la traite des êtres humains baptisée #NotInMyCity ([www.notinmycity.ca](http://www.notinmycity.ca)) qui sensibilise le public à l'exploitation sexuelle des enfants et à la traite de personnes.

Outre sa formation musicale et médicale, Paul est titulaire de plusieurs diplômes honorifiques, dont un doctorat en beaux-arts (Université de Lethbridge) et un doctorat en théologie (Briercrest Bible College). En 2018, il a été honoré d'un autre diplôme en administration des affaires pour son travail d'innovation sociale à la Bissett School of Business de l'Université Mount Royal, en reconnaissance de son travail de conteur en résidence à son alma mater. En 2019, Paul a reçu le prix humanitaire Slaight lors des Canadian Country Music Awards. Paul continue d'être un musicien actif de tournée et d'enregistrement, un conférencier et un écrivain.

Marié et père de deux enfants, il est inspiré par les personnes qui ont une grande vision pour aider les autres et s'efforce quotidiennement de défier la catégorisation. Lui et sa famille vivent en Alberta, dans les contreforts des Rocheuses canadiennes.

